

**Vendredi 9 juin 2023**



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

## **Le syndicat CGT et les agents de l'environnement, des routes, de la culture et de la DGAS reçus en préfecture sur les questions du temps de travail et du nécessaire plan d'urgence pour faire face à la précarité dans le Département !**

**I**nformés de la présence de la Madame la Ministre des Collectivités Territoriales, dont la visite était initialement prévue à l'Hôtel du Département, le syndicat CGT a pu être reçu longuement en préfecture par le chef de cabinet de la Ministre, le représentant du préfet et la Directrice de la Citoyenneté de la légalité et de l'environnement sur le dossier des 1 607 heures.

Pendant plus d'une heure, les agents et notre syndicat ont pu développer leurs arguments à propos du réquisitoire inacceptable du rapporteur public en séance du 1<sup>er</sup> juin au Tribunal administratif, et pointer la responsabilité du Préfet des Bouches-du-Rhône, à l'origine de la requête en annulation des 3 délibérations départementales.

Si la rencontre s'est déroulée dans un climat cordial, l'État et la Préfecture n'ont cessé de renvoyer la responsabilité de cette demande d'annulation à notre Collectivité qui n'aurait pas apporté les arguments et le vocabulaire de légalité justifiant les dérogations votées en juin 2022.

Dans la salle, les représentants du Préfet ont renvoyé à la Collectivité son insuffisance d'argumentation, le représentant de l'État se dédouanant de toute responsabilité sur ce dossier.

**Notre syndicat et les agents présents ont su expliquer les réalités du terrain, la pénibilité des fonctions ainsi que la dangerosité inhérente à l'exercice des missions.**

La Ministre a tenu à venir saluer la délégation en fin d'entretien. La Présidente du Conseil départemental, également présente auprès de Madame la Ministre, a pris le temps de s'entretenir avec nous afin d'échanger sur le dossier des 1 607 heures.

Elle a rappelé sa détermination et a insisté sur sa volonté d'obtenir gain de cause. Madame la Présidente dit se préparer à faire face au délibéré dont elle craint qu'il soit défavorable mais se dit confiante pour engager la procédure en appel en retravaillant les critères, les termes juridiques...

La CGT a ensuite évoqué la saisine de notre avocate en cas de délibéré défavorable. Elle a été ouverte à cette éventualité.

**Afin de partager le contenu de cet entretien, de prendre connaissance du délibéré et de construire ensemble notre stratégie de défense, nous vous attendons nombreux**

**vendredi 16 juin 2023 de 9h à 12h**

**en intersyndicale avec la FSU à l'Hôtel du Département - salle A 1 131 C**

Trois heures d'information syndicale ont été déposées